



CELI

COMPTE D'ÉPARGNE
LIBRE D'IMPÔT

Épargnez de façon flexible

Que faut-il savoir à propos du CELI?

Une épargne libre d'impôt

Les gains sur les placements provenant des cotisations à un CELI ne sont imposables ni dans le compte ni lorsqu'ils sont retirés de celui-ci.

Limite de cotisation

Le plafond annuel de cotisation varie depuis la création du CELI, en 2009 (voir tableau), mais il est important de noter que les droits non utilisés au cours d'une année sont reportés indéfiniment.

Une personne admissible à ouvrir un CELI en 2009 qui n'aurait pas encore cotisé pourrait ainsi investir en 2025 jusqu'à 102 000 \$.

Le CELI permet de faire fructifier efficacement votre épargne, car les gains réalisés sur les cotisations investies ne donnent pas lieu à imposition lors du retrait.

Montant annuel de cotisation

2009	5 000 \$	2015	10 000 \$	2020	6 000 \$
2010	5 000 \$	2016	5 500 \$	2021	6 000 \$
2011	5 000 \$	2017	5 500 \$	2022	6 000 \$
2012	5 000 \$	2018	5 500 \$	2023	6 500 \$
2013	5 500 \$	2018	5 500 \$	2024	7 000 \$
2014	5 500 \$	2019	6 000 \$	2025	7 000 \$
Total					102 000 \$

Retrait et nouvelles cotisations

Vous pouvez cotiser à votre CELI pour tous les montants que vous avez retirés. Toutefois, vous devrez attendre l'année civile suivante si vous avez atteint le montant maximal de cotisation.

CELI et REER

Le CELI et le REER constituent deux excellentes façons d'épargner bien différentes l'une de l'autre, malgré quelques caractéristiques communes. Le tableau suivant présente les similarités et les différences essentielles entre les deux instruments.

	CELI	REER
Âge minimum	18	Aucun
Âge maximum	Aucun	71
Plafond annuel de cotisation	Oui	Oui
Déductibilité fiscale des cotisations	Non	Oui
Retrait libre d'impôt	Oui	Non
Report des droits de cotisation non utilisés	Oui	Oui
Plafonnement des cotisations en fonction du revenu	Non	Oui

Questions et réponses sur le CELI

1 Puis-je avoir des CELI auprès de plusieurs institutions financières?

Oui, mais tous les comptes demeurent soumis cumulativement au plafond annuel de cotisation.

2 Que se passe-t-il si je cotise au-delà du plafond annuel du CELI?

Si, en tout temps, vous cotisez un montant qui dépasse votre plafond annuel, vous devrez payer une pénalité fiscale de 1 % par mois sur l'excédent jusqu'à ce qu'il soit retiré ou que vos droits de cotisation l'atteignent à partir de l'année suivante.

3 Puis je détenir des placements étrangers dans mon CELI?

Oui, mais les dividendes étrangers versés dans votre CELI peuvent être soumis à une retenue d'impôt.

4 Puis-je détenir un CELI conjoint?

Le CELI ne peut être un compte conjoint, mais vous pouvez cotiser au CELI de votre époux, épouse, conjoint ou conjointe de fait, sous réserve de ses droits de cotisation.

5 Que se passe-t-il avec mon CELI à mon décès?

Vous pouvez facilement désigner votre époux, épouse, conjoint ou conjointe de fait comme titulaire de compte successeur ou successeure et les fonds continueront de fructifier à l'abri de l'impôt. Si vous ne désignez personne, des formalités supplémentaires seront nécessaires.

Votre épargne peut fructifier beaucoup plus rapidement dans un CELI

En cotisant 6 500 \$ par an à un placement réalisant des gains annualisés de 6 %, vous obtiendrez au bout de 20 ans 253 453 \$ dans un CELI et seulement 203 606 \$ dans un compte épargne classique.

La différence s'élève à

49 847 \$

Cet exemple se base sur un revenu annuel de 100 000 \$ soumis au taux d'imposition de l'Ontario.

26 614 \$ — juste valeur de marché moyenne des CELI.

40 782 \$ — moyenne des droits de cotisation dans un CELI non utilisés

Source : <https://www.canada.ca/content/dam/cra-arc/prog-policy/stats/tfsa-celi/2020/table3-fr.pdf>

À propos de iA Gestion privée de patrimoine

iA Gestion privée de patrimoine est une société de gestion de placement indépendante de premier plan dont l'actif sous gestion s'élève à plus de 60 milliards \$. Par l'intermédiaire d'un réseau national de conseillers à l'esprit entrepreneurial, nous offrons des services de gestion de patrimoine répondant aux besoins uniques d'une clientèle exigeante.

iA Gestion privée de patrimoine est détenue par iA Groupe financier, une des plus importantes sociétés d'assurance et de gestion de patrimoine au Canada ayant aussi des opérations aux États-Unis. Pour en savoir plus sur iA Groupe financier.

ON S'INVESTIT, POUR VOUS.

iagestionprivee.ca

Cet article a pour but de fournir des renseignements strictement généraux sur certains sujets et ne doit pas être considéré comme un avis fiscal ou juridique ou un conseil de placement. Veuillez obtenir des conseils professionnels indépendants adaptés aux particularités de votre situation. iA Gestion privée de patrimoine inc. est membre du Fonds canadien de protection des investisseurs et de l'Organisme canadien de réglementation des investissements. iA Gestion privée de patrimoine est une marque de commerce et un nom sous lequel iA Gestion privée de patrimoine inc. exerce ses activités.